

Jeudi 27 novembre 2008 à 11h00

Présentation du site
www.bff63.fr
(bourse foncière forestière
du Puy-de-Dôme)
Maison de la Forêt et du Bois à Marmilhat

En présence de

Jean-Claude FOURNIER, vice-président du Conseil général en charge du développement rural et de la valorisation de la forêt,

Anne-Marie BAREAU, présidente du Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme.

Contacts presse – Conseil général du Puy-de-Dôme

Rachel CORRE – Tél.04 73 42 24 84 – 06 75 07 80 38

Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme – Tél. 04 73 98 70 92

Sommaire

- 1. www.bff63.fr - Un site Internet pour éviter le morcellement du patrimoine forestier**
- 2. Un outil au service de la politique départementale de regroupement du foncier forestier**
- 3. Les chiffres clés de la forêt dans le Puy-de-Dôme et les actions mises en place par le Conseil général**

Un site Internet pour éviter le morcellement du patrimoine forestier

Dans le Puy-de-Dôme, la forêt couvre près de 250 000 hectares dont 216 000 appartiennent à 85 000 propriétaires privés.

Afin de lutter contre le morcellement de la forêt privée, le Conseil général et le Syndicat des sylviculteurs du Puy-de-Dôme ont mis en place un site Internet www.bff63.fr dont l'objectif est de faciliter les transactions entre propriétaires et ainsi favoriser le développement économique de la filière bois.

Après les Vosges, le Puy-de-Dôme est le second département français à proposer une bourse foncière forestière sur Internet. **Mise en service depuis le 15 septembre dernier**, elle concerne aussi bien les propriétaires privés, les acteurs de la filière bois, les collectivités locales que les notaires chargés de la vente des biens fonciers au moment des successions.

Administré par le Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme, ce nouveau site propose des offres concernant des parcelles boisées ou à boiser.

Les annonces mises en ligne directement par les propriétaires ou les notaires, sont gratuites et faciles d'accès pour les acheteurs.

Sur le long terme, le site devrait permettre de modifier le paysage forestier du département en diminuant le morcellement. La gestion de la forêt puydômoise en sera simplifiée tant sur le plan économique qu'environnemental.

La Bourse foncière forestière : un outil d'information pour le propriétaire forestier

Le site est également une véritable mine d'informations avec :

- une page dédiée au Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme : créé en 1946 et regroupant 1500 propriétaires forestiers, le syndicat est le seul organisme du Puy-de-Dôme à défendre la propriété privée ;
- une page exclusive sur les différentes aides publiques délivrées sur le département ;
- une page d'information sur les cours du bois et la fiscalité forestière ;
- une page sur les dernières actualités : les prochaines rencontres forestières, les journées de formation, etc.

En 6 semaines, le site a déjà reçu 300 visites et une quarantaine d'hectares ont été proposés à la vente.

Coût total du projet : 3958 euros financé à hauteur de 78 % par le Conseil général soit une aide de 3100 euros. Le Syndicat a quant à lui financé le projet à hauteur de 858 euros.

Un outil au service de la politique départementale de regroupement du foncier forestier

Actuellement, du fait du morcellement et de l'enclavement des massifs le potentiel forestier de notre département est largement sous-utilisé. L'une des actions menées par le Puy-de-Dôme est le « Regroupement de la propriété forestière privée ».

L'objectif de ce programme ambitieux est de constituer des entités forestières permettant la mise en œuvre d'une exploitation raisonnée via une prime forfaitaire à l'achat de parcelles forestières.

Les bénéficiaires sont :

- les propriétaires forestiers possédant (en nom propre) une propriété de moins de 15 ha dans le Puy-de-Dôme,

- les communes ou groupements de communes du Puy-de-Dôme engagés dans une démarche collective sur le territoire : plan de développement de massif, charte forestière de territoire,

Les parcelles forestières donnant droit à une aide doivent être attenantes à une parcelle boisée (cadastrée en nature de bois) déjà possédée par le bénéficiaire.

Le propriétaire s'engage quant à lui, sur une durée de 10 ans minimum à :

-maintenir une destination forestière à la parcelle achetée,

-ne pas décomposer la parcelle,

-mettre en œuvre une gestion sylvicole durable, en s'engageant à appliquer les règles édictées par le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles.

Attribution d'une prime forfaitaire en faveur des frais notariés de :

200 € pour l'achat d'une parcelle,

400 € pour l'achat de 2 parcelles appartenant au même vendeur,

600 € pour l'achat de 3 ou 4 parcelles appartenant au même vendeur,

750 € pour l'achat de 5 parcelles ou plus appartenant au même vendeur.

Des résultats encourageants : depuis sa mise en œuvre, 140 dossiers ont été traités pour un budget alloué de 44 359 €. Près de 80 ha de forêt ont été achetés et plus de 260 ha ont été regroupés. Plus de 400 ha sont engagés dans une gestion durable.

Les chiffres clés de la forêt dans le Puy-de-Dôme et les actions mises en place par le Conseil général

La forêt puydômoise représente 216 000 ha soit 27 % de notre département.

85 000 propriétaires privés soit une propriété moyenne inférieure à 2 ha et une parcelle moyenne à 40 ares.

La production annuelle est de 2 173 000 m³ mais seulement 38 % sont récoltés.
S'il était mieux utilisé ce potentiel forestier pourrait constituer une importante source d'emplois en zone rurale.

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FORESTIERE DU CONSEIL GENERAL

Cette politique mise en place en 2006 rencontre un vif succès avec **550 dossiers traités pour un budget de 1 123 185 euros engagés.**

Une politique en 4 axes :

① **Gérer et valoriser la ressource forestière** pour réduire le handicap du morcellement de la propriété forestière, intensifier la sylviculture, augmenter la récolte et créer des emplois.

Divers outils constitués en partenariat avec le Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme.

L'objectif de ce programme est de créer des entités forestières permettant la mise en œuvre d'une exploitation raisonnée via une prime forfaitaire à l'achat de parcelles forestières.

② Aider le développement des entreprises forestières :

Dans un esprit de complémentarité et de partenariat fort avec les autres institutions notamment la Région et l'État, le Conseil général aide les petites scieries du département.

Ces scieries sont en effet le gage à la fois du maintien d'emplois en zone rurale et de l'utilisation de la formidable diversité des bois du département.

③ Renforcer la structuration de la filière forêt-bois

Cette politique se dessine à travers son partenariat avec les communautés de communes intégrant une démarche collective du type **Plan de Développement de Massif** : depuis juillet 2006, les Communautés de communes de la Montagne Thiernoise et de la Vallée de l'Ance bénéficient de cette animation.

Par ailleurs, le Conseil général accompagne la constitution des groupements de sylviculteurs privés. En 2007, le Groupement des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise a vu le jour et compte plus de 130 adhérents.

Différents partenariats mis en œuvre :

- le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Auvergne (soutien au développement de la desserte forestière),
- l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (développement des Chartes Forestières de Territoire),
- l'Association Régionale des Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Auvergne (AREFA) (structuration de ce maillon de la filière),
- Auvergne Promobois, (soutien au développement des entreprises de 1^{ère} transformation).

④ **Soutenir l'essor de la filière bois-énergie** afin de contribuer à la promotion des énergies renouvelables tout en valorisant la ressource bois locale :

- pour encourager la valorisation énergétique des sous-produits de la filière forêt-bois,
- pour limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- pour permettre la création d'emplois locaux durables et d'activités économiques locales (création de 3 à 4 fois plus d'emplois que les énergies conventionnelles).

Depuis 1995, le Conseil général est engagé dans **le Plan Bois-Énergie et Développement Local** avec ses partenaires : *Région Auvergne, ADEME et l'Europe via la mobilisation des fonds FEDER*, soit un investissement de plus de **2,1 millions d'euros**.

Plus de **250 chaudières à granulés et/ou plaquettes** ont été installées chez des **particuliers** ainsi qu'une *vingtaine d'installations de chaufferies et/ou réseaux de chaleur* alimentés au bois-énergie dont la chaufferie bois des papeteries de Giroux, les réseaux de chaleur de Rochefort-Montagne, Pontaumur, St Germain l'Herm.

Une trentaine de projets sont actuellement à l'étude sur le département, notamment le réseau de chaleur sur le Site de Marmilhat.

Outre l'accompagnement des projets bois-énergie, le Conseil général travaille, depuis 2005, à la création d'une filière bois-énergie départementale structurée et viable afin d'assurer aux porteurs de projets la garantie d'un approvisionnement de combustible de qualité et à prix maîtrisés.

Au total, pour l'année 2008, le Conseil général a alloué un budget de 1 700 000 € à la filière forêt-bois